Université Rennes 2

Agrégation et Préparation concours patrimoine

Voici les procédures d'inscriptions pour entrer en préparation de concours (Agrégation).

Agrégation

Les étudiantes et étudiants doivent être titulaires d'un Master ou équivalent. En cas de reprise d'études, avec un congé de formation, sfca-repriseetudes [at] univ-rennes2.fr (contactez le SFCA) pour vos démarches de financement en formation continue afin d'obtenir une attestation d'assiduité pendant votre formation.

L'Université Rennes 2 offre une préparation pour plusieurs concours d'agrégation.

Consulter le catalogue des formations

La demande d'admission s'effectue, en plusieurs étapes, via le service eCandidat.

Calendrier de campagne de candidature

Vous ne pouvez déposer une candidature que dans la période d'ouverture de la campagne de candidature de votre formation.

- Consultez les périodes de candidatures par diplôme

Préparation aux concours externes de catégorie A (conservateur d'État et territorial et bibliothécaire d'État)

Les étudiantes et étudiants doivent être titulaires d'une Licence ou équivalent.

La demande d'admission s'effectue, en plusieurs étapes, via le service eCandidat.